Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Veille canicule

Rappel des règles à observer lors des températures estivales et des grandes chaleurs

La période de la veille sanitaire en cas de canicule a commencé le 1er juin et se terminera le 31 août. Avec l'arrivée des beaux jours, le Médecin cantonal rappelle qu'il est important de se protéger de la chaleur estivale, de s'hydrater suffisamment et de porter une attention particulière aux plus vulnérables, comme les personnes âgées, celles souffrant de maladies psychiques ou chroniques, les femmes enceintes ainsi que les jeunes enfants.

Les fortes chaleurs peuvent porter gravement atteinte à la santé de la population, et plus particulièrement des personnes vulnérables, comme les personnes âgées, celles souffrant de maladies psychiques ou chroniques, les femmes enceintes ainsi que les jeunes enfants. La veille sanitaire « canicule » s'étend du 1er juin au 31 août en collaboration avec nombreux partenaires et vise notamment à prévenir les conséquences sanitaires dues aux fortes chaleurs.

Une canicule se caractérise par des températures journalières et nocturnes élevées pendant trois jours consécutifs au moins. Dans ce laps de temps, les températures maximales peuvent être comprises entre 31° et 38 °C et les températures minimales nocturnes entre 17° et 25 °C. Deux paramètres contribuent ainsi à définir une période comme étant caniculaire : l'intensité et la durée de la chaleur. Lors de fortes chaleurs et même si les critères de canicule ne sont pas atteints, il est important d'observer les mesures de prévention suivantes :

· Se protéger de la chaleur en restant chez soi et en évitant les activités physiques aux heures les plus chaudes,

· Préserverla fraîcheur du logement autant que possible en fermant les fenêtres et volets le jour et en les ouvrant la nuit,

· S'hydrater suffisamment, en buvant très régulièrement, sans attendre d'avoir

soif,

· Appeler le médecin traitant ou la Centrale des médecins de garde en cas de malaise (0848 133 133) ou le 144 en cas de danger vital.

Porter attention aux plus fragiles

Une attention particulière doit être portée aux aînés, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants. Leur âge ou leur état de santé font qu'ils ne sentent pas toujours la chaleur, ils sont plus sensibles à ses effets et ne sont pas toujours en mesure de se protéger ou d'agir seuls face à la chaleur. A la maison ou en institution, ils peuvent avoir besoin d'une aide, de soins et d'une surveillance accrue. Il en va de même pour les enfants en bas âge et les personnes atteintes de maladie(s) chronique(s). Il appartient à chacun, famille, proches et voisins, d'être attentif à ces situations, en particulier pendant les périodes de grandes chaleurs.

Le coup de chaleur peut avoir de graves conséquences Ses symptômes sont : faiblesse générale, température corporelle élevée (> 40 °C), bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement et appeler un médecin, faire boire la personne et la rafraîchir à l'aide de linges humides.

Veille canicule

Pendant la période de veille sanitaire canicule, la Direction générale de la santé (DGS) est en contact permanent avec MétéoSuisse. Chaque jour, les prévisions météorologiques ainsi que des informations issues du système sociosanitaire permettent de juger au mieux de la situation. La combinaison entre les températures maximales et minimales journalières permet de calculer la température moyenne journalière sur la base de laquelle MétéoSuisse caractérise les canicules suivant leur intensité : niveau 2 (danger limité, pas inhabituel pour la saison), niveau 3 (danger marqué) ou de niveau 4 (grand danger).

Lorsque MétéoSuisse émet un avis de danger canicule de niveau 3 ou 4, la DGS informe la population et demande aux partenaires associés au dispositif canicule (institutions sociosanitaires/éducatives, communes) de renforcer les mesures de prévention à l'attention de leur public cible. Celles-ci consistent notamment à diffuser des messages de sensibilisation sur les risques, l'importance de s'hydrater et de se protéger de la chaleur, etc. Selon la situation météorologique et sanitaire, et sur décision de la cheffe de Département de la santé et de l'action sociale, ces partenaires sont invités à activer leurs propres plans canicule avec des mesures spécifiques. Il s'agit par exemple pour les communes de mobiliser les visiteurs communautaires.

Il est possible de suivre la situation météorologique à l'aide de la carte des dangers naturels publiée sur le site internet de MétéoSuisse (www.meteosuisse.ch) ou en utilisant l'application gratuite pour smartphones. Celle-ci permet de s'abonner, sans frais, aux alertes canicules pouvant être personnalisées selon le lieu résidence ou de travail.

Par ailleurs, de nombreuses ressources et conseils de prévention sont à disposition sur la page www.vd.ch/canicule.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 juin 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Dre Isabelle Rossi, médecin cantonal adjointe, Direction générale de la santé